

DECISION n° 2024-076

Portant sur une convention de mise à disposition de l'Espace Saint-Jacques avec les artistes Christian BRUNO, Bruno LAISNE et Renée MARCINEK pour une exposition intitulée « 3 artistes 3 regards »

Le Maire de la Commune de Lambesc.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23;

**VU** la délibération n° 2022-017 certifiée exécutoire le 28 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

**VU** l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 17 avril 2024,

**CONSIDERANT** qu'il est opportun pour la Commune de promouvoir une exposition intitulée « 3 artistes 3 regards », qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 16 juin 2024 à l'Espace Saint-Jacques.

**DECIDE**

**Article 1.-** De signer une convention de mise à disposition de l'Espace Saint-Jacques avec l'association d'artistes Christian BRUNO, Bruno LAISNE et Renée MARCINEK, ayant pour objet les modalités d'organisation d'une exposition intitulée « 3 artistes 3 regards ».

**Article 2.-** La convention de mise à disposition est consentie à titre gracieux.

**Article 3.-** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

**Article 4.-** La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, le 17/04/2024

**Bernard RAMOND**

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Pour le Maire empêché  
Par délégation  
La Première Adjointe  
Claire BLANC

